

Union Monétaire de l'Afrique Centrale
Commission de Surveillance du Marché
Financier de l'Afrique centrale

COSUMAF



COMMISSION DE SURVEILLANCE
DU MARCHÉ FINANCIER
DE L'AFRIQUE CENTRALE

INSTRUCTION COSUMAF n° 39-25 du 23 mai 2025
RELATIVE AU CONTENU DU RAPPORT DE CONTROLE INTERNE DES SOCIÉTÉS DE
BOURSE

LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DU MARCHÉ FINANCIER DE L'AFRIQUE CENTRALE

Vu l'Acte Additionnel n°03/01-CEMAC-CE 03 en date du 8 décembre 2001 portant création de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) ;

Vu le Règlement n°01/22/CEMAC/UMAC/CM/COSUMAF du 21 juillet 2022 portant Organisation et Fonctionnement du Marché Financier de l'Afrique Centrale ;

Vu le Règlement Général de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale ;

En sa séance du 23 mai 2025 ;

ADOpte L'INSTRUCTION DONT LA TENEUR SUIt : 

ARTICLE PREMIER : CHAMP D'APPLICATION

La présente instruction s'applique aux sociétés de bourse agréées sur le Marché Financier de l'Afrique Centrale.

ARTICLE 2 : CONTENU DU RAPPORT DE CONTROLE INTERNE

Les sociétés de bourse intervenant sur le marché financier de l'Afrique Centrale sont tenues de transmettre à la COSUMAF, au plus tard le 31 mars de chaque année, un rapport de contrôle interne dont le contenu est fixé à l'annexe de la présente Instruction.

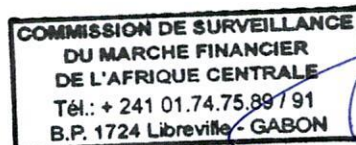
ARTICLE 3 : ENTREE EN VIGUEUR

La présente instruction, qui entre en vigueur à la date de sa signature, sera publiée sur le site internet de la COSUMAF et sur tout autre support précisé par la COSUMAF. 

Fait à Libreville, le 23 mai 2025

Pour la COSUMAF

Le Président



Jacqueline ADIABA-NKEMBE

ANNEXE

CONTENU DU RAPPORT DE CONTROLE INTERNE DES SOCIETES DE BOURSE

I. METHODOLOGIE DE CONTROLE

- Objectifs
- Moyens mis en œuvre
- Travaux réalisés
- Modifications significatives dans les méthodes de travail
- Etc.....

II. PRESENTATION DE L'INTERMEDIAIRE OU DE L'EMETTEUR

INFORMATIONS SUR LA SOCIETE « »	
- Dénomination sociale	
- Forme juridique	
- Capital social	
- Date de création	
- Nature de l'activité ou objet social	
- Président Conseil d'Administration	
- Directeur Général /Gérant	
- Directeur Général Adjoint	
- Contrôleur Interne (nom, téléphone, adresse électronique, copie et références de la carte professionnelle)	
- Référence agrément structure (le cas échéant)	
- Référence agrément dirigeant	
- Numéro de Registre de Commerce	
- Siège social	
- Téléphone	
- Email	

❖ Structure actionnariale

Noms et prénoms / Dénomination sociale	Nombre d'actions	Apport (XAF)	%
TOTAL			

❖ Composition du conseil d'administration

Noms et Prénoms	Fonctions

III. DESCRIPTION DU DISPOSITIF DU CONTROLE INTERNE

1) Outils du contrôle interne

N°	Procédures et autres documents	Disponible	Non disponible	Non Applicable
1	Procédures administratives			
2	Procédures comptables			
3	Procédures financières			
4	Procédures de Gestion			
5	Procédures du système d'information			
6	Description de l'organisation comptable			
7	Traitement des opérations pour compte propre			
8	Code de déontologie			
9	Charte de confidentialité			
10	Traitement des plaintes			
11	Rapport de gestion			
12	Rapport du Commissaire aux Comptes			
13	Rapport d'activités			
14	Existence des logiciels métiers			
15	Charte du contrôle interne			
16	Dispositif LCB/FT			
17	Procédure de prévention et gestion des conflits d'intérêts			
18	Cartographies des risques			
19	Plan de contrôle interne			
20	Plan de continuité d'activité			

2) Différents niveaux de contrôle et fréquence

- niveaux de contrôle existants et diligences accomplies ;
- fréquence ;
- responsables.

3) Points de contrôle cibles

- organisation administrative et gouvernement d'entreprise ;
- fonctionnement des organes sociaux ;
- transactions sur le marché primaire et secondaire ; 

- **transactions sur toute activité connexe ;**
- **événements sur valeurs (Nantissement et autres) ;**
- **traitement des dossiers de la clientèle ;**
- **traitement des plaintes ;**
- **conformité réglementaire ;**
- **tenue de la comptabilité ;**
- **comités spécialisés ;**
- **ségrégation des comptes ;**
- **gestion des conflits d'intérêts ;**
- **lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du Terrorisme (LBC/FT) ;**
- **respect des ratios réglementaires ;**

- **Gouvernance et organisation du système d'information :**
 - o Adoption formelle et diffusion de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) ;
 - o Désignation, statut et rattachement hiérarchique du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) ;
 - o Validation et suivi par les organes de gouvernance des documents stratégiques SI (PCA, PRA, PSSI, plan d'audit SI).

- **Architecture technique et exploitation du système d'information**
 - o Documentation, validation et mise à jour de la cartographie du SI (réseaux, flux inter-systèmes, interconnexions).
 - o Sécurisation des flux réseau et surveillance continue (monitoring, alertes, supervision des incidents).
 - o Existence d'un environnement de test distinct pour les mises en production.

- **Logiciels métiers et interfaçage opérationnel**
 - o Effectivité et conformité du logiciel métier (gestion OPC, gestion sous mandat, valorisation, souscriptions/rachats).
 - o Déploiement et paramétrage des interfaces avec dépositaires et plateformes de marché.
 - o Suivi des prestations externalisées : conformité contractuelle, clauses de sécurité et continuité, droit d'audit.

- **Sécurité logique, intégrité et qualité des données**
 - o Gestion des accès logiques (MFA, principe du moindre privilège, revue périodique des habilitations).
 - o Contrôles de qualité, cohérence et intégrité des données (valorisations, rapprochements bancaires et titres, ajustements post-VL).
 - o Traçabilité et inviolabilité des journaux d'audit (conservation, restitution, contrôles périodiques).

- **Continuité d'activité et résilience** 

- Existence, validation et diffusion du Plan de Continuité d'Activité (PCA) et du Plan de Reprise d'Activité (PRA).
 - Réalisation effective de tests de bascule et documentation des résultats.
 - Sauvegardes : périodicité, localisation (Cloud/local), redondance, restauration et validation des RTO/RPO.
- **Contrôles métiers et conformité réglementaire**
- Automatisation du calcul et du contrôle des valeurs liquidatives (VL).
 - Intégration et paramétrage des ratios réglementaires (diversification, exposition, liquidité).
 - Contrôle automatisé des souscriptions/rachats (KYC, délais, fonds suffisants, validation interne).
 - Vérification systématique de la séparation comptable entre OPC, mandats et comptes propres.
- **lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du Terrorisme (LBC/FT) :**
- Paramétrage des mécanismes KYC et conservation des pièces justificatives.
 - Mise en œuvre de contrôles automatisés (filtrage, détection d'opérations atypiques, gel d'avoirs).
 - Existence de procédures de surveillance, d'alerte et de reporting réglementaire LBC/FT dans le SI.

4) Cartographie des risques

❖ Gouvernance

- Organigramme ;
- tenue régulière de la réunion des organes sociaux (CA et AG) ;
- tenue des registres des PV des CA et AG ;
- mise en œuvre des décisions des organes sociaux ;
- respect des mandatures des administrateurs et des CAC ;
- respect des délais de clôture des exercices et transmission à la COSUMAF.

❖ Risque financier (Ratios prudentiels)

- niveau du capital social ;
- niveau des fonds propres ;
- chiffre d'affaire ;
- liquidité générale ;
- solvabilité ;
- rentabilité ;

❖ Risques règlementaires et juridiques

- conformité aux obligations de reporting ;
- conformité aux obligations d'informations destinées au public ;
- conformité aux obligations d'informations destinées à la clientèle ;
- mise en œuvre des injonctions des décisions de la COSUMAF ; 

- mise en œuvre des décisions des organes sociaux ;
- respect de la classification des fonds ;
- respect ségrégation des activités principales et connexes ;
- existence des fonctions réglementaires (habilitation du Négociateur et du responsable du Contrôle interne et conformité).

❖ **Risques opérationnels**

- incidents relevés sur les opérations ;
- incidents relevés dans le cadre LBC/FT (identification du responsable dédié, communication du rapport annuel de contrôle FBC/FT à la COSUMAF, déclaration des opérations suspectes auprès de l'ANIF ;
- connexion à la plateforme de cotation de la BVMAC ;
- plan de sauvegarde informatique ;
- plan de continuité de l'activité.

5) Mesures correctives et recommandations

- Mesures correctives destinées au renforcement du dispositif du contrôle interne.
- Suivi des recommandations antérieures ;
- Plan d'action et échéances

6) Suivi des observations du Commissaire aux comptes

7) Conclusions

- Synthèse des points clés
- Avis global sur l'efficacité du contrôle interne
- Signature et approbation par la Direction et le RCCI 